



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3213 - Enseignement et transmission artistiques

Propositions d'attribution de subventions dans le domaine des enseignements artistiques

Rapport n° CP/2016/268

Service gestionnaire :

K220 - Service du développement artistique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'une subvention du Département dans le domaine des enseignements et de la transmission artistiques.

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département apporte un soutien au développement artistique des territoires ainsi qu'aux actions de médiation culturelle en faveur des Bas-Rhinois.

Enseignement et transmission artistiques

Le Département a pour compétence la planification de l'offre d'enseignement artistique dont les orientations sont précisées dans son Schéma de Développement des Enseignements Artistiques. Les deux principaux objectifs en sont l'amélioration de la qualité de l'enseignement et son accès au plus grand nombre. A ce titre, le Département apporte son soutien à la réalisation de diverses actions et manifestations qui contribuent à l'éducation artistique, aux pratiques amateurs et à la médiation culturelle.

La compagnie Luc Amoros est une troupe professionnelle installée à Reiperstwiller où elle possède un lieu de pratique théâtrale « La maison derrière les arbres ». Elle propose de nombreuses actions de transmission artistique auprès de jeunes collégiens et des élèves d'écoles primaires du territoire et organise des ateliers ouverts pour adultes et adolescents.

Sur proposition de la Commission Territoriale du Territoire d'Action Ouest, émise lors de sa dernière réunion du 25 avril 2016, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une aide de 5 000 € à la Compagnie Luc Amoros. Cette proposition est détaillée dans le tableau annexé au rapport.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
36916	65-6574-311	234 000,00 €	146 280,00 €	5 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 5 000 € à la Compagnie "Luc Amoros".

Un premier acompte de 50 % sera versé dans les meilleurs délais. Le solde sera versé au vu d'un bilan intermédiaire des activités de l'association.

L'association devra produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées avec l'objet de la subvention, dans l'année qui suit la réalisation de l'action ou du projet.

Par ailleurs, le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide en cas de non réalisation ou réalisation partielle du projet.

Strasbourg, le 25/05/16

Le Président,



Frédéric BIERRY